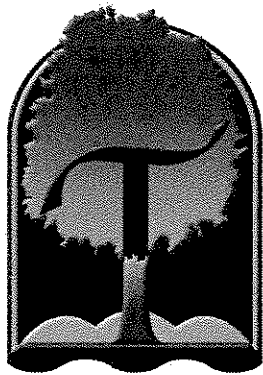


La carte électorale change...

Mémoire présenté à la Commission sur la représentativité électorale du Québec



MRC de
Témiscouata

3 juin 2008

Note

Le présent document est rédigé au masculin dans le seul but d'alléger le texte. Le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

La MRC de Témiscouata a été créée en 1982 à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Son territoire couvre 3 920,2 kilomètres carrés, dont l'essentiel est voué à l'exploitation forestière et agricole. La MRC compte 20 municipalités associées toutes marquées par un fort caractère rural. Depuis vingt-cinq ans la MRC est le forum des municipalités du Témiscouata en plus d'être un organisme incontournable en matière de planification régionale.

Introduction

Le 12 mars dernier, la nouvelle tombait : la Commission de la représentation électorale proposait l'abolition de la circonscription de Kamouraska-Témiscouata pour la fondre dans les circonscriptions voisines. Cette recommandation, aussi inusité qu'inattendue, a reçu un accueil négatif par les représentants de la région, et à raison. D'une part, parce que rien ne laissait croire que notre représentation était en jeu. Après tout, nous avons plus d'électeurs que le minimum requis au 30 novembre 2007. D'autre part, nous voyons ce geste comme une remise en cause de notre ruralité. Pour le Témiscouata, être assimilé dans la circonscription de Rivière-du-Loup c'est une mort annoncée.

Alors pourquoi sacrifier un comté qui ne fait pas partie de ceux dont le nombre d'électeurs est inférieur au minimum requis ? Est-ce parce qu'il manquait 62 voix pour arriver au minimum dans Rivière-du-Loup ? Au quel cas, ce serait dommage puisque les perspectives démographiques démontrent clairement que Rivière-du-Loup est en croissance et que ce maigre déficit de voix sera bientôt comblé.

Le Témiscouata a connu de nombreuses luttes pour sa représentation. Tellement, que nous en sommes à nous demander si nous sommes représentables. Beaucoup d'experts se sont penchés sur notre cas, espérant jeter les bases d'une théorie unifiée de la raison qui permettrait de caser les Témiscouatins dans une petite case bien propre. Or, tel n'est pas le cas, les choses sont plus complexes qu'il n'y paraît.

Alors qu'on nous annonce à grand renfort de publicité la mise en place d'une Politique nationale de la ruralité, nous voyons d'un autre côté une logique comptable qui ne s'intéresse aux votes que par leur bilan comptable. Or, la représentation c'est plus que cela. On ne représente pas tous les individus de la même façon. Les ruraux sont maintenant une minorité qui doit être protégée de l'arbitraire de la majorité au nom de la préservation de ses caractères distincts. Il en va de l'avenir de l'occupation dynamique du territoire québécois.

Le Témiscouata irreprésentable ?

Qu'est-ce que le Témiscouata ?

Le Témiscouata est une région dont le statut est particulier au Québec, peut être même un peu ambigu. En fait, la québécutude de notre territoire n'a pas toujours été un fait acquis. Pendant de nombreuses années, le Nouveau-Brunswick faisait valoir des droits sur notre territoire en demandant que le Témiscouata fasse partie du comté de Madawaska. L'État du Maine a aussi eu des visées sur notre territoire.

En fait, le Témiscouata est le pivot du Québec et de l'Ontario vers l'Atlantique. Par route, on ne peut pas faire autrement que de la traverser. Nous sommes une région frontalière qui entretient des relations fortes avec ses voisins du Maine et du Nouveau-Brunswick. À

cet effet, la question de la délimitation des circonscriptions sur la base du sentiment d'appartenance prend un sens tout à fait singulier au Témiscouata. Pour nous, l'appartenance est plus floue qu'il n'y paraît au premier abord. Nous sommes exactement au centre des aires d'influence de Rivière-du-Loup et d'Edmundston alors que le nord-est de notre MRC est plus près de la ville de Rimouski. Néanmoins, les gens de la région ont une forte identité témiscouataine.

Ce qui définit cette identité, c'est la ruralité de notre territoire. Nous ne sommes ni Louperivois, ni Rimouskois, ni Brayons. Contrairement à ces villes, notre région n'a rien d'urbain si ce n'est quelques petites villes et des villages. Pour l'essentiel, nous vivons de la foresterie, de l'agriculture, en contact constant et intime avec la nature. Cette ruralité qui nous définit est aussi une source de fierté, de conscience régionale. Pour nous, c'est un facteur inaliénable de notre identité et, par le fait même, une donnée essentielle de toute représentation politique.

Le sentiment d'appartenance

Pour qu'une population ait le sentiment d'appartenir au même groupe, elle doit partager quelque chose, il doit y avoir un sentiment de communauté. Il faut distinguer ce fait de la notion de proximité. Par exemple, pour la Matapédia le fait d'être près – tout étant relatif - de Matane n'entraîne pas un sentiment d'appartenance. De même, Matane a beau être sur la même route que Gaspé, on ne peut pas pour autant dire que les gens de ces deux villes partagent un sentiment d'appartenance.

L'histoire forme le substrat de l'appartenance. Au cours des années, des choix ont été faits, des alliances se sont formées, des différences sont nées. Au départ, le Bas-Saint-Laurent a été fondé par des gens de même extraction, de même condition. Cependant, les gens ont fait le choix d'habiter dans des endroits différents, de se distinguer de ceux qui étaient leurs semblables à l'origine. En fait, l'appartenance est aussi un choix. C'est le choix d'être ensemble, de partager quelque chose d'exclusif et de pouvoir s'associer librement à autrui. Ainsi, les Matapédiens veulent être distincts des Matanais et des Avignonnais; nous souhaitons demeurer Témiscouatains et nous associer au Kamouraska.

Il est risqué de prétendre comprendre un processus aussi complexe que le sentiment d'appartenance. Ce l'est encore plus d'essayer de créer artificiellement des communautés. Or, c'est en parti ce que tente de faire la proposition de carte électorale. On ne peut pas inventer de toute pièce des identités sur la base de la proximité, d'une route ou d'un paysage commun. Nous demandons donc à ce que les Matapédiens, les Avignonnais, les Matanais et les Témiscouatains puissent continuer à être eux-mêmes, libres de s'attacher à qui ils voudront bien.

Historique du flottement de la représentativité au Témiscouata

Rappelons-nous que le Témiscouata a historiquement servi d'outil d'accommodement (déraisonnable) dans le cadre des réformes électorales québécoise et canadienne comme s'il n'avait pas d'identité propre. En effet, créé en 1853 par la Chambre d'assemblée du Canada, le comté de Témiscouata se verra successivement dépossédé de plusieurs de ses

municipalités pour finalement être annexé en 1972 à la région de Kamouraska pour former le comté de Kamouraska/Témiscouata. On aurait pu y voir à ce moment l'émergence d'une certaine stabilité mais les campagnes électorales qui ont suivi sa formation ont confirmé une fois de plus l'amputation systématique du cadre géographique témiscouatain. Sans compter les effets pervers causés par les refontes de la carte électorale fédérale où le Témiscouata s'est vu écarteler maintes et maintes fois.

Comprenons aussi que la MRC de Témiscouata fut créée en 1982 suite à une consultation populaire basée sur l'homogénéité du territoire et le sentiment d'appartenance. Depuis cette date, les réformes tout autant provinciales que fédérales n'ont eu de cesse de travailler à la destruction soutenue du cadre territorial témiscouatain et des gens qui l'habitent. Des considérations démographiques et arbitraires ont primé impérativement sur la logique des considérations historiques, sociales et géographiques, et les problèmes de distance et de dispersion vécus par les citoyens ont été évacués du débat. Sauf en 2001, où ces facteurs ont été reconnus par la Commission électorale dans son rapport final délimitant les circonscriptions électorales du Québec. Nous en revendiquons le bien fondé. Un soubresaut de reconnaissance de la ruralité était né!

La Politique nationale de la ruralité, mythe ou réalité ?

Le 7 décembre 2006, l'État québécois a lancé la nouvelle Politique nationale de la ruralité 2007-2014. Ce second opus, dont les fondements, les objectifs et les fins sont les mêmes que la version précédente, se veut être un outil de consolidation et de développement du fait rural au Québec. Plus particulièrement, voici un résumé des orientations stratégiques et des objectifs d'intervention dont s'est doté le Québec en matière de ruralité :

Les orientations stratégiques de la Politique nationale de la ruralité

1. Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations
2. Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire
3. Assurer la pérennité des communautés rurales
4. Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques

Les objectifs d'intervention de la Politique nationale de la ruralité

1. Renforcer le rôle des élus municipaux et consolider celui des MRC dans l'offensive de développement rural
2. Assurer à chaque territoire les moyens d'agir
3. Encourager une dynamique de développement par territoire
4. Poursuivre un développement multiforme en milieu rural
5. Favoriser la coopération et la complémentarité rurale urbaine
6. Promouvoir le mode de vie rural

7. Offrir un appui concret de l'appareil gouvernemental aux démarches, stratégies et projets des communautés rurales

Nous pourrions reprendre point par point chacun de ces éléments et expliquer en quoi la disparition de circonscriptions rurales annule tout effort de renforcement de la ruralité. Ce serait-là un exercice long et bien inutile puisque la seule lecture de ces orientations et objectifs nous convainc de la pertinence de conserver une représentation rurale forte.

Néanmoins, le problème demeure entier et l'État se retrouve encore à dire d'un côté qu'il faut protéger la ruralité, la consolider et la développer alors que de l'autre on nous annonce une diminution de son poids politique. Dans ce contexte, les milieux ruraux se demandent à quoi sert la politique nationale de la ruralité ? Est-ce un outil de développement qui reconnaît notre réalité spécifique et qui en fait la promotion ? Ou est-ce une espèce de rente du condamné ?

En tant que MRC rurale, nous avons fait le choix de croire en la Politique. C'est pour nous un outil de développement très intéressant avec des moyens concrets pour mettre en œuvre des solutions pratiques. Or, nous constatons que de plus en plus de décisions gouvernementales entrent en conflit avec cette politique. Clairement, nous sommes à la croisée des chemins et l'État doit maintenant se prononcer sans équivoques possibles sur le sort qui sera réservé à la représentation des milieux ruraux.

Pour une géopolitique de l'occupation du territoire

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a récemment déposé sa Politique d'occupation dynamique du territoire au Premier ministre Jean Charest. Ce document se veut être un document de réflexion dans la foulée des réformes annoncées à de maintes reprises par les différents gouvernements pour la décentralisation des pouvoirs et le développement des territoires.

La Politique proposée par la FQM prône une véritable décentralisation des pouvoirs afin que les régions puissent prendre en main leur développement. Or, cela ne peut être fait sans réorganisation des interventions de l'État sur le territoire. L'État doit revoir sa place dans de multiples dossiers ou plutôt analyser les conséquences de ses actions sur l'occupation dynamique du territoire. Dans cette optique, on doit donc se questionner sur toute diminution du poids politique des régions à l'Assemblée nationale. Quel intérêt avons-nous à occuper un territoire dont la place n'est plus reconnue politiquement ?

Il ne s'agit pas de procéder à une analyse dichotomique de l'ensemble des facteurs pour les réduire à une simple opposition ville/campagne. Nous sommes convaincus que le débat doit se faire sur la place de chacun au sein d'un État qui reconnaît les spécificités dans une vision claire de l'avenir québécois. La question n'est donc pas à savoir si un vote rural vaut plus qu'un vote urbain mais bien de déterminer de quelle façon nous pourrions permettre à chaque région du Québec de prendre son envol. Or, retirer des outils de représentation électorale n'est certainement pas un bon moyen pour y parvenir.

Nous devons chercher ailleurs les moyens de mettre en œuvre les aspirations de chacun sans pour autant celles des autres.

La FQM soutient que l'avenir des régions passe par un projet de société d'envergure tel que la Politique d'occupation dynamique du territoire, ce que nous appuyons entièrement. Nous avons au Québec des territoires immenses et de nombreuses richesses que nous pouvons et devons mettre en valeur. C'est un avantage unique que nous a conféré une nature généreuse et qui pourrait être développé par une vision innovante et structurante de l'occupation dynamique du territoire. Or, en diminuant le poids politique des régions on affaiblit leur position tout en réduisant d'autant la possibilité que l'État se dote un jour d'une telle vision. Réduire le Québec à quelques villes très performantes, c'est oublier que le tout n'est rien d'autre que la somme de ses parties.

Le défi de la représentativité et ses limites

La MRC de Témiscouata est d'avis que la représentativité électorale, lorsqu'elle se résume qu'à la seule délimitation d'une carte, ne permet pas de prendre en compte l'ensemble des phénomènes démocratiques. En fait, nous sommes convaincus qu'il y a une confusion de sens dans le simple traitement comptable des votes.

La réalité est bien plus complexe. Représenter un individu, c'est donner une voix à toute la complexité de cet individu et à la nature de son environnement. Nous avons fait le choix au Québec de représenter les individus sur la base de la circonscription. C'est donc dire que nous avons collectivement fait le choix de représenter deux choses : l'électeur et son milieu de vie. Il ne faudrait jamais perdre de vue cette dualité sans quoi la réforme n'atteindra pas son but.

Un fait demeure, soit que des choix de société peuvent transcender l'individu. Nous sommes parfaitement d'accord que chaque vote ait une valeur égale. Là où nous mettons en doute ce principe, c'est quand une accumulation de votes finit par avoir pour effet de remettre en cause la représentation d'un mode de vie minoritaire, notre ruralité. De plus en plus, les gens des régions ont l'impression d'être mis de côté au nom d'un certain « progrès ». Cette impression finit par donner un arrière-goût de distance par rapport au pouvoir. Nous avons le sentiment que nous ne sommes plus maîtres chez-nous, que notre avenir est décidé par la majorité des villes et que nous ne servons plus que de camps de vacances pour les urbains ou de bassins de ressources naturelles. Or, nous croyons que notre mode vie mérite d'être conservé. Pour ce faire, l'État doit donner une direction claire aux politiques afin que soit reconnu le fait que la ruralité dépasse le choix individuel.

Avoir le courage d'envisager tous les angles de la question

Nous aimerions soulever une interrogation qui, nous en sommes persuadés, permettra à la Commission de mieux comprendre notre perception du changement proposé à la carte. Actuellement, il y a sur l'île de Montréal un débalancement de la représentation

électorale. En fait, sept circonscriptions comptent moins d'électeurs que la moyenne prévue à la Loi. Or, cet état des choses témoigne d'un phénomène indéniable (du moins autant que le déclin démographique des régions), soit que certains secteurs montréalais se vident au profit de la banlieue. Il y a donc un écart de 21 737 voteurs entre les circonscriptions de Masson (en banlieue) et celle de Notre-Dame-de-Grâce (sur l'île)¹. Si la tendance devait se maintenir à long terme, le jour viendra où on devra poser la question de la représentativité montréalaise dans les mêmes termes que nous envisageons diminuer le poids politique des régions. Allons-nous alors céder à la logique comptable ou allons-nous donner une valeur symbolique à l'île de Montréal ? Pouvons-nous réfuter que Montréal, ville-centre par excellence du Québec, doive impérativement conserver une position toute particulière sur l'échiquier politique national ? Nous en doutons.

En fait, le problème vient du mandat de la Commission de la représentation électorale qui est d'*établir la carte électorale*. Dans un scénario où le Québec évoluerait de façon stable, à peu près également partout, ce mandat serait simple. La carte serait alors modulée aisément sans remettre en question les fondements même de la société québécoise. Or, ce n'est pas le cas. Le Québec se dirige vers une crise démographique aux conséquences spectaculaires et, curieusement, on en fait bien peu de cas. Plus encore, on persiste et signe en se cachant derrière une commission qui, plutôt que d'avoir à interpréter les fondements du problème se trouve à en traiter les seules apparences, faute d'un mandat plus ambitieux.

L'État a le devoir de prendre les choses en main afin de poser les vraies questions. Il est facile de se cacher derrière un simulacre de corrections comptables apportées en vitesse pour corriger ça et là les manquements du système. Mais, tôt ou tard, le système finira par craquer. Le Québec ne peut pas faire l'économie d'un débat sur son avenir démographique, sur la place des régions dans ce XXI^{ème} siècle, sur l'occupation de notre vaste territoire, la métropolisation, la « banlieuisation », etc. Il faut cesser de se cacher derrière une commission en prétendant à l'indépendance pour envisager le problème politique pour ce qu'il est : un débat politique. La Loi, de toute évidence, ne répond plus aux aspirations, sa logique comptable ne fait plus l'unanimité. Il serait peut être temps de lancer la discussion sur le principe même de notre occupation du territoire.

La complicité Kamouraska / Témiscouata

La Commission de la représentation électorale a le mandat de proposer des ajustements à la carte électorale sur une base démographique mais elle doit aussi tenir compte des facteurs d'ordre géographique et sociologique, d'accessibilité, de superficie et de configuration de la région, des frontières naturelles du milieu ainsi que des territoires des municipalités locales.

En assimilant le Témiscouata à Rivière-du-Loup et le Kamouraska à Montmagny-l'Islet, la CRE nous dit implicitement qu'il n'y a pas ou peu de lien entre nos deux MRC. Or,

¹ Source : Données du 30 novembre 2007. Directeur général des élections du Québec, document Internet : www.electionsquebec.qc.ca.

nous sommes convaincus qu'il y a plus que l'œil ne veut y voir. Nos deux MRC partagent une frontière naturelle commune que nous appelons communément le Transcontinental. Nous y avons d'ailleurs développé un projet commun appelé *route des Frontières*. Nous partageons des structures sociales et associatives le long de cet axe, telles que l'affiliation au syndicat agricole, les groupements forestiers, etc.

Mais il y a plus qu'une frontière commune, beaucoup plus. Nos deux MRC se ressemblent énormément. Nous avons à peu près la même population, des villes et villages de tailles semblables, une situation de région-ressource qui fait des efforts pour diversifier son économie, etc. La rencontre des intervenants socio-économique du Kamouraska-Témiscouata, tenue l'automne dernier, a permis de souligner à quel point nos MRC sont similaires et que leurs intérêts sont partagés. Prenons par exemple le seul fait que les deux préfets soient élus au suffrage universel, ce qui témoigne que nos populations ont des aspirations communes de représentation électorale régionale.

Il y a un consensus dans nos deux MRC à l'effet que la révision de la carte électorale ne correspond pas à notre appartenance, à notre communauté d'intérêt. Le Kamouraska et la Témiscouata ont maintes fois exprimé le souhait que la représentation électorale doive impérativement prendre en compte notre ruralité, la réalité de petites communautés qui souhaitent se développer. Or, confrontés à des propositions telles que celle qui est sur la table, nous ne pouvons faire autrement que de développer un sentiment intense d'assimilation puisqu'on affaiblit notre rapport de force et on diminue dangereusement notre pouvoir politique.

Une région insécable

Nous saluons la volonté de découper les circonscriptions électorales en se collant autant que possible sur les limites des MRC. Ce faisant, vous nous permettez d'harmoniser la représentation politique régionale avec la représentation nationale. Nous sommes convaincus que c'est un changement qui améliorera le développement de projets de concert avec les députés. Il est effectivement plus complexe de mettre sur pied une stratégie de développement inclusive sur notre territoire alors que la représentation politique nationale est divisée entre deux individus, parfois de deux partis différents. Nous appuyons donc le changement qui rattache les municipalités de Lac-des-Aigles et de Biencourt dans la même circonscription que le reste du Témiscouata.

Cela étant dit, nous ne comprenons pas comment la MRC de Kamouraska au Bas-Saint-Laurent puisse se trouver fusionnée à la circonscription de Montmagny-L'Islet dans Chaudière-Appalaches. Nous sommes convaincus que ce qui est vrai pour les MRC devrait l'être aussi pour la région administrative. Nous devons travailler à une même échelle, avec les mêmes gens sans quoi nous ne pourrions pas bénéficier de toutes les synergies possibles. Le Kamouraska travaille avec nous à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, sur des dossiers qui nous préoccupent tous. Qu'advient-il à partir du moment où leur représentation électorale nationale passera dans Chaudière-Appalaches ? Les mêmes difficultés surgiront.

En fait, la recommandation de la Commission va dans le sens des inquiétudes que nous avons manifestées quant à notre ruralité. En cédant le Kamouraska à Chaudières-Appalaches, on commence à dépecer le Bas-Saint-Laurent. Aujourd'hui, Kamouraska part et Matane est fondue dans plus grand. Notre région perd deux voix au Parlement. Demain, on fera une seule région des Îles-de-la-Madeleine, de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Vous comprendrez donc que nous sommes passablement inquiets de voir un allié de toujours passer dans une autre région administrative.

Des avenues intéressantes

Comme nous l'avons dit, nous sommes d'avis que le mandat de la Commission ne lui a pas permis d'analyser les solutions qui auraient vraiment un effet sur la crise de la représentativité. Nous ne sommes pas convaincus que le fait de déplacer des circonscriptions soit suffisant pour atteindre les fins visées. D'une part, on remet en cause un mode de vie régional et rural qui participe à la diversité socio-économique du Québec. D'autre part, on sous-estime les tenants et les aboutissants d'un phénomène de convergence urbaine. Déplacer les circonscriptions, dans ce contexte, équivaut à donner un comprimé antidouleur à un patient atteint d'une grave infection.

Le phénomène du déplacement des votes des régions vers les grands centres fait partie d'un phénomène mondial de métropolisation. Est-ce donc dire que, parce que ce phénomène est répandu, qu'il faille nier toutes les autres formes d'occupation du territoire. Au contraire, nous pourrions user d'imagination et donner des moyens de mieux représenter chacun. Par exemple, nous pourrions offrir des compétences particulières aux communautés métropolitaines afin de mieux prendre en compte leurs aspirations. Ou encore, nous pourrions mettre en œuvre un train de mesure spécifique aux régions rurales afin que celles-ci puisse conforter leur position dans l'optique de la Politique nationale de la ruralité. Dans un cas comme dans l'autre. Il s'agit de sortir du paradoxe de la représentativité en se donnant les moyens pour que les individus, les groupes prennent en main leur avenir.

À terme, on ne peut pas nier l'aspiration des circonscriptions plus peuplées à une meilleure représentation, ce serait un déni de justice. Si nous faisons l'hypothèse que les régions doivent à tout le moins conserver un nombre de circonscription égal à celui d'avant la proposition de réforme de la carte électorale et que nous souhaitons aussi mieux représenter les électeurs des circonscriptions plus peuplées, il devient clair que nous aurons à mettre en cause le seuil maximal de 125 circonscriptions. Il s'agit-là d'un compromis qui peut agrémenter l'ensemble des électeurs. Ainsi, l'accès au personnel politique est conservé. Cependant, la balance de la représentation est déplacée un peu plus encore vers les grands centres. Nous protégeons la ruralité québécoise tout en faisant preuve de réalisme puisqu'on ne peut pas aller à l'encontre des mouvements de population.

À ceux qui opposent à cette solution le fait que l'Ontario a moins de députés pour une population nettement plus nombreuse, nous répondons qu'au Québec nous faisons le

choix d'offrir un accès plus facile à un représentant. Pour nous, c'est mathématique : plus il y a d'élus, meilleure est la représentation.

Le choix de la MRC de Témiscouata

Comment peut-on prétendre assurer la pérennité de la ruralité en nous faisant partager la représentation politique avec la ville de Rivière-du-Loup ? Nous sommes convaincus que ce n'est pas une décision heureuse. On voit d'ailleurs ce qui se produit avec le nom de Kamouraska – une appellation phare de l'imaginaire québécois – qui disparaît purement et simplement au profit d'une dénomination beaucoup moins significative.

En ce sens, l'association Kamouraska / Témiscouata est plus neutre, plus porteuse d'une ruralité en santé. Nos structures économiques, sociales et politiques se ressemblent suffisamment pour qu'il y ait communauté d'intérêts. Ce que témoigne par exemple le fait que les préfets des deux MRC soient élus au suffrage universel. Nos territoires sont liés par la Transcontinental, ce qui assure une identité commune.

Il ne faut pas penser que la MRC de Témiscouata rejette Rivière-du-Loup, bien au contraire ! Il s'agit pour nous d'un voisin précieux, d'un partenaire majeur et d'un allié solide.

Il est dommage que la réforme proposée fasse disparaître des circonscriptions où le sentiment communautaire est très fort, que ce soit à Matane, dans la Beauce ou ici au Témiscouata. Nous faisons le constat que la désorganisation des communautés d'appartenance est trop souvent accompagnée d'un *désoutillage* progressif du milieu, d'un éclatement graduel des structures, qui mènent fatalement à une perte d'identité, à l'exode des jeunes, à la perte de cohésion et de concertation.

Pour la MRC de Témiscouata, il ne fait aucun doute que le partenariat historique avec la MRC de Kamouraska doit être maintenu. Nous avons développé de grandes choses ensemble et nous sommes convaincus que nous saurons en faire de plus grandes. Or, pour ce faire, nous devons maintenir tous nos liens et donc, continuer à évoluer au sein d'une même circonscription électorale.

Nous disons non à la disparition de la circonscription de Kamouraska-Témiscouata.

Nous demandons à l'État d'initier un réel débat politique sur la question de la représentation, dans le respect des communautés.